

Tintigny, le 16 octobre 2015

Commune de Vaux-sur-Sûre
Réunion de de la Commission Locale de Développement Rural du
14/10/2015

Présents :

CLDR: voir liste ci-jointe

Auteur : Benoît Georges,

FRW : Stéphane Guében agent de développement FRW

Ordre du jour

- Maison de village de Cobreville
- GT Nature
- Divers
 - R.O.I : droit à l'image
 - Nouvelles initiatives citoyennes

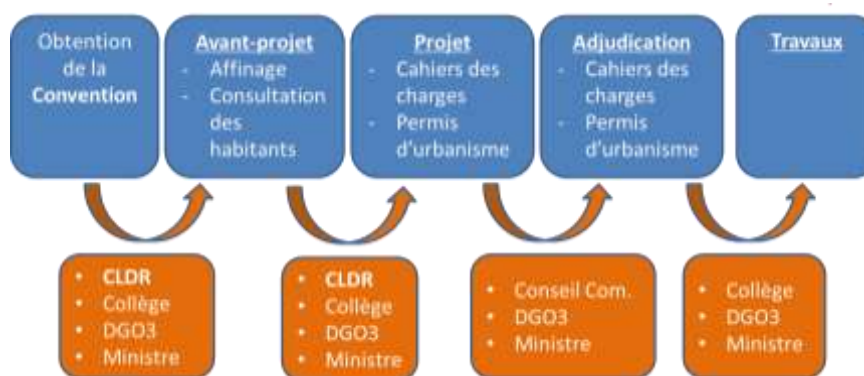
Maison de village de Cobreville

Les grandes lignes du projet

- Le projet consiste en
 - La création d'une maison de village ;
 - La restauration des vestiaires et de la buvette pour le football ;
 - L'aménagement des abords : adaptation des circulations et des parkings.
- Le projet concerne trois villages : Cobreville, mais aussi Nives et Sûre
- Il s'agit de créer :
 - un espace fédérateur favorisant les rencontres ;
 - un pôle centralisateur : information, services,...
- Il doit permettre de combiner les activités sportives et les activités associatives.
- Cela doit également favoriser le soutien à l'activité économique. (Ex. tourisme)
- Une attention particulière sera donnée au développement durable et notamment à travers
 - la question énergétique : isolation, chauffage ;
 - le choix des matériaux ;
 - et des plantations.

LES ACTIVITÉS ACTUELLES SONT :		LES ACTIVITÉS PRÉVUES SONT :
<ul style="list-style-type: none"> • la fête du village • les activités footballistiques • les événements familiaux (mariages, baptêmes, enterrements, anniversaires...) • le grand feu • les marches à thème • les différents soupers (foot, écoles ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • les concours de cartes • les réunions du club des jeunes • les ventes publiques • les divers événements communaux • les diverses activités scolaires (Halloween, fête des mères ...) • les activités de kicker • les randonnailles 	<ul style="list-style-type: none"> • jeux intervillages • conférences et animations diverses • différentes bourses ou brocantes • le développement d'activités sportives (self défense women, gym, stretching, ...) • l'accueil de concentrations de motos

La procédure administrative



Une première réunion de demande de convention s'est tenue le 24 juin sur base des esquisses présentes dans le PCDR (réalisées par le bureau Lacasse) mais n'a pas pu aboutir en raison de la nécessité pour l'administration du développement rural de préciser la part prise en charge par Infraspports.

L'auteur de projet ayant été désigné par la Commune, la négociation avec Infraspports se fera sur base des nouvelles esquisses qui seront présentés ce soir.

Réactions de la CLDR :

Qu'entend-on par consultation des habitants lors de l'avant-projet ? Il ne faudrait pas tout remettre en question !

- ➔ La FRW rappelle les rôles de chacun.
 - Les habitants et/ou représentants des futurs utilisateurs réagissent et commentent l'esquisse de l'auteur dans le but d'adapter le mieux possible le projet aux besoins.
 - La CLDR qui suit le projet depuis le début formulera une proposition d'avis à la Commune
 - La Commune décide.

Il s'agit donc essentiellement de retenir le meilleur de la démarche participative.

- ➔ De plus il est déjà connu que la partie vestiaire et cafétéria ne pourra guère (voire pas du tout) évoluer en raison des limites imposées par l'administration Infraspports finançant ces parties.

Peut-on envisager les travaux avant la fin de la législature ?

- ➔ Il n'est pas déraisonnable de l'espérer. Le processus classique tend vers deux années de traitement administratif or les nouvelles législations que nous sommes tenus de suivre ont été mises en place pour accélérer la procédure.

Les montants ont nettement augmenté !

- ➔ En effet, le projet qui vous sera présenté ce soir a largement évolué depuis l'esquisse présente dans le PCDR présenté en CRAT.

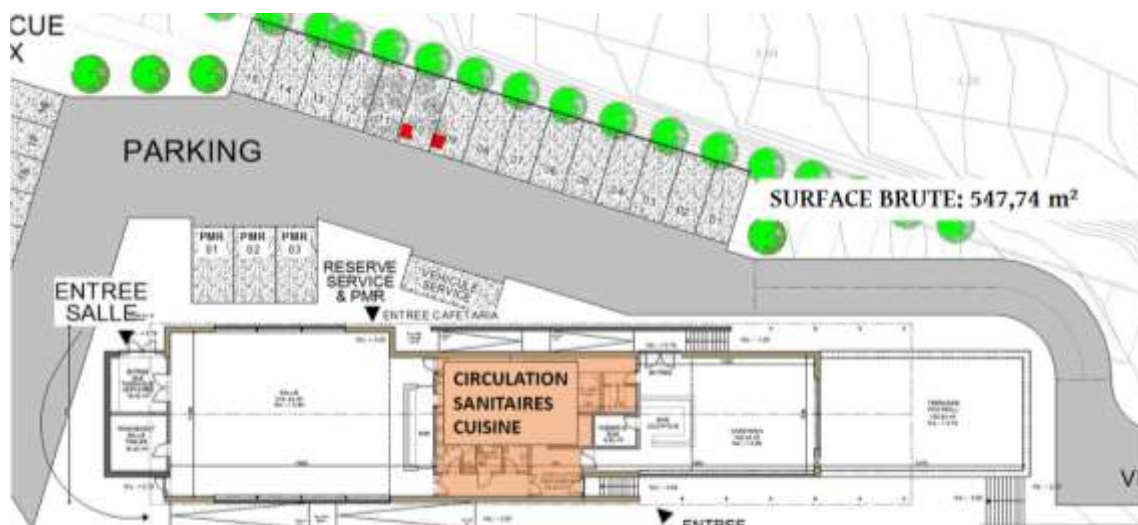
Présentation des nouvelles esquisse par l'auteur de projet – Benoit Georges

Le projet précédent prévoyait la sauvegarde d'une partie du bâtiment et l'organisation des vestiaires sur deux étages. Suite à une entrevue avec l'administration d'Infrasports, il nous a été indiqué un certain nombre de normes à respecter dont notamment l'obligation d'organiser les vestiaires de plain-pied.

Le nouveau projet prévoit donc la **démolition complète du bâtiment et sa reconstruction**.

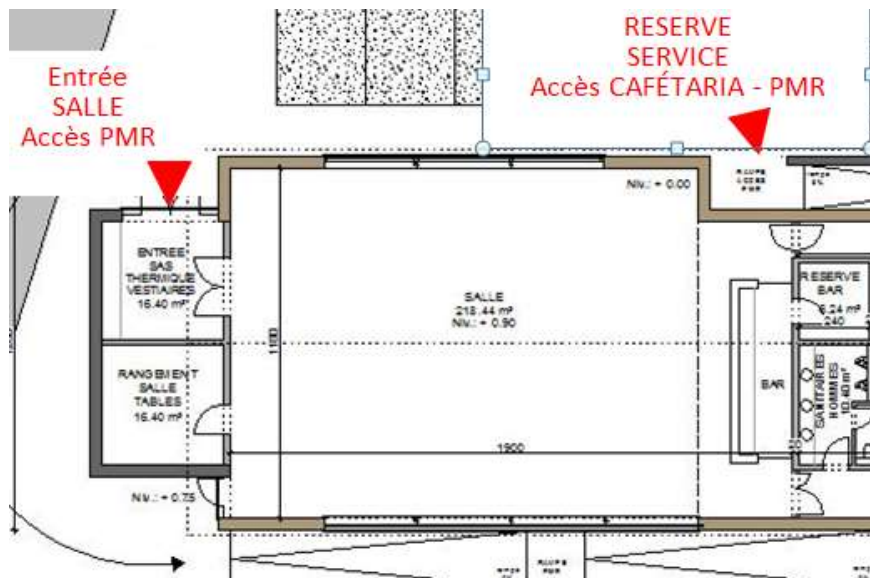
Généralités :

- L'implantation ne change pas. Le bâtiment sera plus profond.
- 25 places de parkings sont prévues ainsi que leurs accès.
- Le projet prend en compte la dénivellation du terrain de foot et son possible redressement à moyen terme.
- Des accès PMR sont prévus et permet d'accéder à chaque partie. Une rampe est prévue côté terrain permettant une circulation PMR tout autour du bâtiment.
- Les matériaux extérieurs envisagés sont le bois et la pierre naturelle.



Zone salle de village

- L'entrée se fait par l'arrière via un petit local « vestiaire » qui permet de créer un sas thermique.
- Un petit local de rangement se situe juste à côté.
- La salle est dimensionnée pour accueillir 200 personnes, soit +/- 16m*11m.
- De grands espaces vitrés permettent la vue sur l'arrière (parking) et sur l'avant (terrain de foot).
- Un bar permanent est prévu avec une petite réserve.
- La hauteur de la grande et monte jusqu'au toit alors qu'un faux plafond est prévu au-dessus du bar.
- La salle donne accès vers les sanitaires et vers la cuisine.



Bloc cuisine, sanitaire et passages techniques

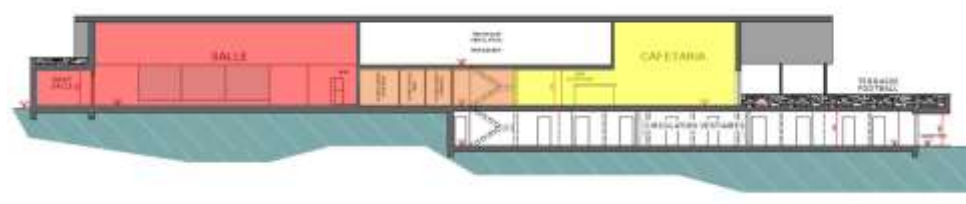
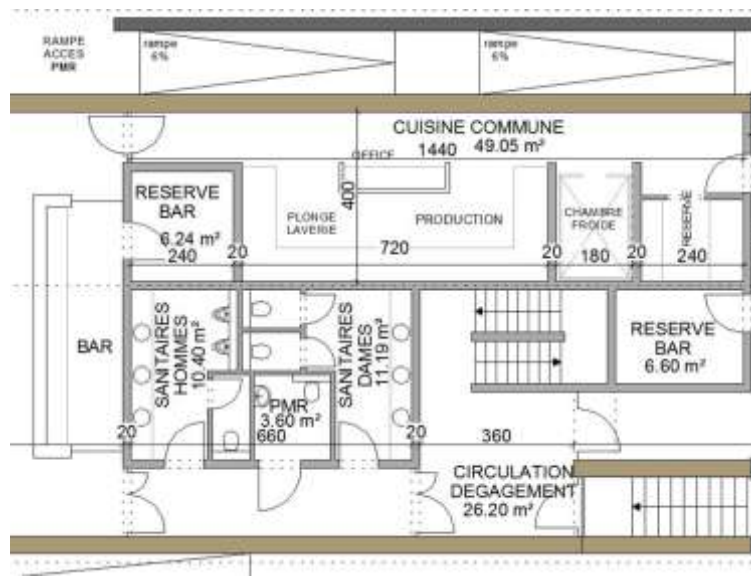
- Ce bloc central permet à la fois de séparer la partie football de la partie salle de village mais permet également de mettre en commun et donc de ne pas doubler des éléments utiles aux deux parties :

- * cuisine (7m*4m) : chambre froide, réserve, espace de travail, respect des normes Afscs (bien que non obligatoire pour une maison de village).
- * sanitaires : hommes, femmes et PMR.
- * rangements
- * bloc techniques

- L'organisation de ce bloc comme séparation entre les permet la tenue de deux activités simultanément. Les portes situées dans le couloir peuvent isoler soit une partie, soit l'autre.

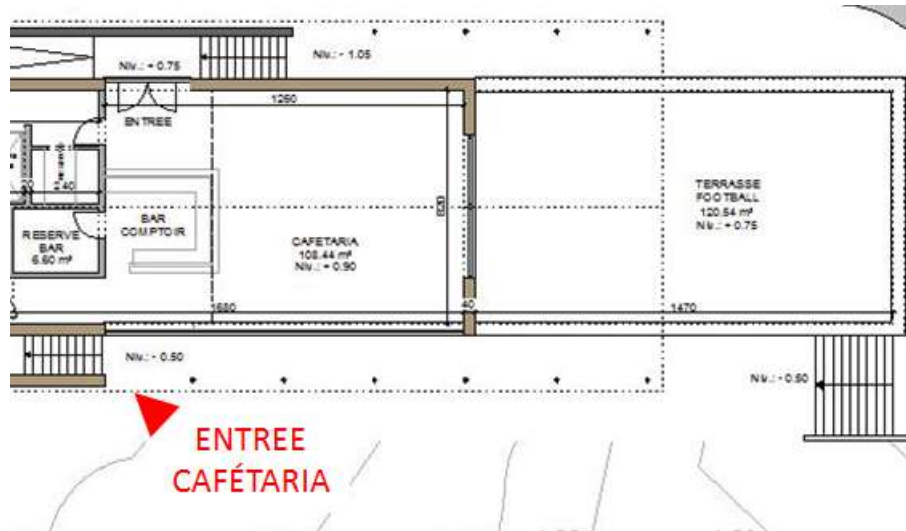
- Un escalier permet la circulation vers l'étage inférieur.

- Sur toute cette partie, un faux plafond permet la création d'un large espace technique.



Zone cafétéria terrasse :

- L'entrée se fait soit par l'avant (accès PMR) soit par l'arrière (escalier).
- La salle est plus petite que dans l'autre partie (+/- 100m²) mais est de même hauteur. Elle se prolonge par une terrasse de plain-pied.
- La salle dispose d'un bar permanent avec une petite réserve.
- Les ouvertures permettent une visibilité accrue du terrain de foot. La vue ne sera pas gênée par le public à l'extérieur (même debout) car la différence de niveau par rapport au sol est suffisamment importante. Idem pour la terrasse.
- La cafeteria donne accès d'un côté vers les sanitaires et l'escalier et de l'autre côté vers la cuisine



Ces trois parties sont de plain-pied de l'entrée de la salle de village jusqu'à la terrasse.

Zone vestiaires (niveau -1)

- L'entrée se fait côté terrain de football. Les joueurs rentrent donc directement dans les vestiaires (via le décrotoir) sans risquer de salir la salle.
- L'accès vers la cafétéria se fait via l'escalier.
- Un couloir permet la circulation et la distribution vers les différents locaux :
 - o 4 vestiaires joueurs (basés sur les normes Infrasports. Ex. bancs : min 80 cm de large et 12 m de long) ;
 - o 2 vestiaires arbitres ;
 - o 1 local de rangement (ballons,...) ;
 - o 1 local informatique ;
 - o 1 local pour les arbitres ;
 - o Un bandeau vitré permet l'éclairage naturel des vestiaires.
- Un local de rangement du type petit garage pour le matériel de tonte, le traçage de ligne,... directement accessible par l'extérieur.
- L'ensemble des vestiaires est de plain-pied



Réactions de la CLDR :

Sera-t-il possible d'utiliser les vestiaires pour d'autres activités sportives que le football ?

→ Le bâtiment est propriété de la Commune mais c'est le futur comité de gestion qui établira les règles d'utilisation des locaux. Il n'y a pas de raison de limiter l'utilisation strictement au football. (Ex. les activités sportives envisagées lors de l'élaboration : self défense women, gym, stretching, ...)

Y-a-t' il encore assez de place pour que le public puisse se tenir entre le bâtiment (et donc la nouvelle rampe) et le terrain de foot ?

→ Il reste beaucoup de place (cf photo)



La cuisine n'est-elle pas trop petite ?

→ Elle fait 7m*4m ce qui n'est pas si petit par rapport à d'autres salles.

Il manque un accès extérieur pour la cuisine afin d'éviter de devoir systématiquement passer par la salle. Ex. Livraison pour un traiteur, surveillance d'un barbecue,...

→ L'auteur va y regarder

Il y a beaucoup de fenêtres et c'est tant mieux. Ne faut-il pas envisager des protections pour les ballons ?

→ A priori non. Les fenêtres se situent sur le côté latéral du terrain et les matériaux (fenêtres) ont bien évolués.

La toiture sera-telle plate ? Ce genre de toiture n'est pas adapté au climat ardennais. Ne faut-il pas craindre des infiltrations d'eau ?

→ La plus grande partie du bâtiment est sous une toiture à deux pans. Seule l'entrée de la salle de village est sous un toit plat. La terrasse peut être également considérée de la sorte. Il ne faut pas craindre les infiltrations d'eaux. Les matériaux et les techniques ont fortement évolués.

La terrasse est légèrement renfoncée par rapport à la façade arrière. La vue ne risque-t-elle pas d'être entravée ? Sera-t-il possible de voir le bout du terrain.

→ La perspective est trompeuse mais l'auteur vérifiera



Il est dommage de ne pas pouvoir accéder à la terrasse depuis le terrain, il faut soit passer par la cafeteria, soit faire le tour du bâtiment.

Il serait plus pratique de doubler les portes du local de rangement de la grande salle et d'inverser le sens d'ouverture pour gagner de l'espace de rangement à l'intérieur

→ C'est une bonne idée

Est-il possible de créer un petit local bébé dans la partie supérieur du bloc cuisine-sanitaire ?

→ C'est une bonne idée !

La terrasse est très bien mais pourquoi ne pas profiter de cette espace (ou le prolonger un peu) pour y créer un espace pour les jeunes ? Ça ne coûterait pas grand-chose...

→ Les jeunes ont besoin d'autonomie et sont content avec le local préfabriqué. Celui-ci sera d'ailleurs bardé à la demande de l'Urbanisme dans le cadre du projet multisports.

La cafétéria n'est pas très grande. Pourquoi ne pas l'agrandir un peu et diminuer la terrasse ?

→ Il faut bien limiter les coûts à un certain moment. De plus, il vaut mieux un espace pas trop grand pour les gestionnaires (entretien, chauffage,....)

C'est dommage que la grande salle ne soit pas plus connectée avec la terrasse : apéro, enfants,...

→ L'auteur réfléchira à améliorer la liaison entre la grande salle et le parking, notamment pour la surveillance de enfants et pour une meilleure exploitation de surfaces extérieures.

Le talus derrière le parking n'est pas très sécurisé. Est-il possible de le clôturé ou, à tout le moins, de le sécurisé ?

→ XXX ?

La zone multisport est assez éloignée. Quid de la surveillance des enfants ?

→ La zone multisports sera entièrement clôturée. Ce n'est pas si mal...

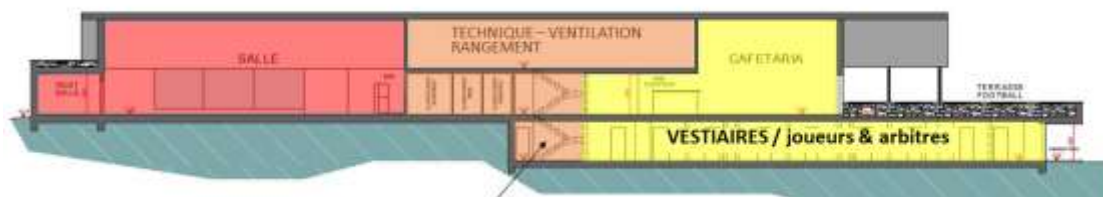
Où se placera la Kermesse ?

→ Celle-ci devra s'installer sur la route « Martelage-Nives ». La route sera barrée à la circulation.

Comment partager les sanitaires en cas de deux activités simultanées ?

→ Les sanitaires doivent soit être partagés soit être dévolus à une seule partie. Dédoubler les toilettes va à l'encontre de l'objectif du présent projet :

- rationalisation
- lisibilité des parties selon leurs financements :
 - partie maison de village (en rouge) : DR
 - partie Cafétéria et vestiaires (en jaune) : Infraspports
 - bloc cuisine, sanitaires et techniques (en orange) : répartition entre DR et Infraspports.



L'auteur fait remarquer qu'une coordination entre le projet d'aménagement multisports (en bout de terrain) et celui de la maison de village doit avoir lieu. En effet plusieurs problèmes techniques risquent d'apparaître :

- Problème de niveau de la zone multisport en cas de nivellement du terrain (soutènement, talus, harmonie,...)
- Problème de niveau pour le cheminement entre les deux projets
- Accès routier vers les parkings : espace trop étroit pour gérer l'accès parking et aménager un cheminement entre les deux projets
- Risque de destruction de partie fraîchement rénovée lors du second cahntier
- ...

L'auteur propose de réaliser un plan complet du site regroupant les deux projets afin d'éviter des erreurs et d'optimiser les parties jointives.

GT Nature

Le premier GT Nature s'est tenu le lundi 8 juin. Il s'agissait de sélectionner le premier projet nature du PCDR à mettre en œuvre.

Etant donné qu'il n'y avait que deux membres de la CLDR, il a été décidé de changer d'optique et de commencer par proposer des activités « nature » afin d'attirer les personnes intéressées par cette thématique.

Une fois un groupe et une dynamique installée, il sera alors temps de questionner le groupe sur la manière de mettre en œuvre les projets « nature » du PCDR.

Premières activités :

Sur base d'une liste d'activités diverses présentées en séance, la CLDR décide d'établir un premier calendrier d'activités.

Quand ?	Quoi ?	Qui ?
Décembre (11-12-13)	Présence sur le marché de Noël : <ul style="list-style-type: none">- Distribution de flyer (Groupe nature + calendrier- Activité pour les passants ou les enfants (Ex. vannerie,...)	Sandrine Colot Stéphanie Thiry Pascale Lamoline + ceux qui le souhaitent
Février ou mars 2016	Atelier taille des fruitiers : <ul style="list-style-type: none">- Lieu : parc à container.	*
Printemps 2016	Visite des forêts communales et/ou de l'arboretum <ul style="list-style-type: none">- avec la DNF- l'idée d'un bus a séduit l'assemblée	*
Avant l'été	Visite du centre de Michamps (Bastogne) <ul style="list-style-type: none">- laboratoire- centre d'expertise	*
Second semestre	Information, conférence ou présence lors d'un évènement pour sensibiliser à la « qualité de l'eau »	*

* Toutes les personnes intéressées de participer à ces activités sont invités à se manifester auprès de

- la Commune : maryse.clotuche@commune-vaux-sur-sure.be – 061/ 25 00 14
- la FRW : s.gueben@frw.be – 063/ 42 02 02

Divers

Règlement d'ordre intérieur

A la demande de la direction de la FRW une proposition d'article concernant la gestion du droit à l'image est présentée.

Art. X

Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune et la FRW pour des articles, présentations, annonces,... découlant de l'opération. Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au président de la CLDR une lettre stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.

La CLDR vote l'ajout de cet article au ROI à l'unanimité.

Nouvelles initiatives citoyennes : soirée d'information le 27/10 à 19h00 au bar à Thym

A l'initiative du Plan de Cohésion Sociale, une soirée d'information animée par le Réseau des Consommateurs Responsables (RCR) se tiendra le mardi 27 octobre.

6 types d'initiatives seront présentés :

1. Les potagers collectifs
2. Les GAC ou groupements d'achats collectifs
3. Les repairs cafés
4. Les SEL ou Service d'Echange Locaux
5. Les donneries
6. Les RES ou Réseaux d'Echanges de Savoirs

L'agence de développement local ainsi que le PCDR seront également présent afin de d'établir les liens avec leurs projets respectifs.

Plus d'info sur le facebook du Plan de Cohésion Sociale :

<https://www.facebook.com/pcsvauxsursure>

Stéphane Guében,
Agent de développement FRW

Participants à la réunion du 14/10/2015

PRÉSENTS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M.	Belche	Stéphane	Cobreville	46B	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Colot	Sandrine	Clochimont	2	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Dourte	Michel	Rue de Marche	15	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Godfrind	Guy	Hompré	22	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Lamoline-Grégoire	Pascale	Route de Neufchâteau	67B	6642	VAUX-SUR-SURE
M.	Notet	Patrick	Place du Marché	25	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Pirotte	Henriette	Rue de Chestraimont	7	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Reyter	René	Morhet-Station	14	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Stoffel	Benoît	Virée du Renard	36	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Thiry	Stéphanie	La Barrière	91C	6640	VAUX-SUR-SURE

EXCUSÉS :

Titre	Nom	Prénom	Adresse	N°	CP	Localité
M	Besseling	Yves	Hompré	8	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Bihain	Anne-Françoise	Grandru	4A	6640	VAUX-SUR-SURE
Mme	Evrard	Alexandra	Remience	18	6640	VAUX-SUR-SURE
M.	Grogna	Joseph	Jodenville	16	6640	VAUX-SUR-SURE